



FRANCE

Salaires des profs : Pap Ndiaye précise les contours du « pacte »

Le ministre a annoncé que les enseignants devront travailler 72 heures de plus par an pour obtenir la part variable d'augmentation de 10 %

Cela ne devait plus faire partie de la nouvelle « méthode Pap », mais pour cette fois, le ministère de l'éducation nationale aura devancé les négociations syndicales dans les médias. Jeudi 2 février, sur France Inter, le ministre Pap Ndiaye a annoncé que les missions supplémentaires qui doivent permettre aux enseignants d'améliorer leurs rémunérations dans le cadre du « nouveau pacte » voulu par le président de la République, Emmanuel Macron, représenteraient « un volume horaire d'environ soixante-douze heures en plus » par an. Cette enveloppe annuelle assurerait une hausse de rémunération de 10 %, a également précisé le ministre. Le montant débloqué par année et par enseignant serait de 3650 euros, soit un peu plus de 300 euros par mois sur douze mois.

Ces « nouvelles missions obligatoires pour les professeurs qui adhéreront au pacte » seront de plusieurs natures, a précisé M. Ndiaye. Il pourra s'agir de « remplacement de courte durée, de l'orientation et de l'accompagnement des élèves, et, dans le premier degré, la possibilité d'enseigner au collège l'heure de renforcement de maths et de français », a-t-il énuméré. Un deuxième type de mission pourra « varier selon les établissements », puisqu'il s'agira des projets pédagogiques innovants, financés dans le cadre du Conseil national de la refondation éducation. Dans certains établissements, ces missions ont déjà commencé et les enseignants perçoivent une indemnité correspondante. Pour les nouveaux projets à partir de septembre, cependant, celle-ci sera comprise dans le pacte, assure-

« Problème de forme »

« Personne ne nous avait parlé d'un horaire annuel de soixante-douze heures », s'étonne Sophie Vénéitay, du SNES-FSU. La réunion avec les syndicats est prévue mercredi 8 février pour discuter de la partie « pacte » de la revalorisation, à ne pas confondre avec la partie « socle », qui correspond à l'augmentation, sans conditions, de certains échelons de la grille de salaire des enseignants. « J'ai fait savoir que nous n'apprécions pas de revenir à un modèle où nous prenons les choses par voie de presse avant même le début des négociations », ajoute Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. Les syndicats enseignants se souviennent des années Blanquer, et particulièrement de la crise due au Covid-19, où les décisions de l'institution étaient annoncées dans les médias. La somme annoncée de 3650 euros par an et par enseignant avait en revanche déjà circulé « en off » dans l'entourage du ministre, assurent-ils.

« Il y a un problème de forme avec ce mot de "pacte", s'agace Catherine Nave-Bekhti. Pour nous, la question est d'abord la reconnaissance du travail effectué, ces missions bénévoles ou mal reconnues qu'accomplissent déjà les enseignants. » Parmi celles-ci,

la syndicaliste cite la prime de professeur principal, qui n'a pas été revalorisée depuis longtemps, mais aussi la participation des professeurs des écoles à la coordination de l'accueil des élèves en situation de handicap, un « temps de travail » particulièrement « mal reconnu ».

La formule présentée, une sorte de « pack » de soixante-douze

heures qui représenteraient la même prime annuelle pour tous, pose également question. « J'ai l'impression qu'il s'agit d'un forfait, qu'on ne peut faire ni plus ni moins », s'interroge Sophie Vénéitay. Or, cela implique de positionner les enseignants sur des missions prévisibles. Les remplacements de courte durée, par définition, ne le sont que rarement.

Sur ce point, le ministère de l'éducation assure que le « pacte » sera mis en œuvre en fonction des besoins des établissements, et selon des modalités « à définir » au cours du dialogue syndical.

Un autre enjeu sera de savoir combien d'enseignants souhaiteront bénéficier de cette part variable. A l'automne 2022, Pap Ndiaye évoquait un objectif de 15 % d'adhérents. Mais il se peut qu'ils soient plus nombreux à se porter volontaires, pour un budget inscrit au projet de loi de finances 2023 de 300 millions d'euros sur les derniers mois de 2023 – le pacte ne devant démarrer qu'en septembre. Les négociations sur les salaires des enseignants, elles, doivent s'achever mi-mars. ■

VIOLAINE MORIN

